# 

* Datum : 12-10-2021
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2021834909
* Auteur :

Justice de paix du canton de Forest
Désignation
Justice de paix du canton de Forest
Par ordonnance du 30 septembre 2021, le juge de paix du canton de Forest a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Paul Fallier, né à le 4 septembre 1955, domicilié à 1190 Forest, Rue Cervantès 74 / 0002, personne à protéger, a été placé/placée sous un régime de représentation.
Maître Laurent DACHELET, avocat, dont le Cabinet est situé à 1180 Uccle, avenue Brugmann 287/ 9, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.